



**HAL**  
open science

## “ En grande cure et diligence ”

Franck Collard

► **To cite this version:**

Franck Collard. “ En grande cure et diligence ” : Les professionnels de la santé auprès de Charles VII. Histoire, médecine et santé, 2018, Sexologie et idéologies, 13, pp.91-111. 10.4000/hms.1446 . hal-03116577

**HAL Id: hal-03116577**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03116577>**

Submitted on 20 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « En grande cure et diligence »

Les professionnels de la santé auprès de Charles VII

**Franck Collard**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hms/1446>

DOI : 10.4000/hms.1446

ISSN : 2557-2113

### Éditeur

Presses universitaires du Midi

### Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2018

Pagination : 91-111

ISBN : 978-2-8107-0581-8

ISSN : 2263-8911

Ce document vous est offert par Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



### Référence électronique

Franck Collard, « « En grande cure et diligence » », *Histoire, médecine et santé* [En ligne], 13 | été 2018, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 28 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/hms/1446> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/hms.1446>

---



*Histoire, médecine et santé* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

## « En grande cure et diligence » *Les professionnels de la santé auprès de Charles VII*

Franck Collard

Université Paris Nanterre, EA 1587-CHiSCO

En régime monarchique, de la santé du dirigeant suprême dépend la santé du royaume. D'où la présence accrue de préposés permanents aux soins du corps à la cour royale. Celle de Charles VII a abrité un personnel de santé qui mérite réexamen, dans le cadre d'un projet de biographie. Reprendre les données éparpillées permet de dépeindre la consistance et le fonctionnement du milieu médical de cour. Après un essai d'évaluation du nombre des soignants appartenant aux hôtels du roi et de la reine, le profil social et géographique des soignants sera abordé puis les champs et les modalités de leur activité, avant l'examen des avantages et des dangers de leur position si proche de la personne royale. Souple et encore assez mouvant, le système médical curial semble avoir donné globalement satisfaction au souverain, généreux, fidèle et confiant à l'égard de la majeure partie de ses médecins, soupçonneux à l'encontre de quelques-uns et livré à leur pouvoir à la fin de son existence.

Mots-clés : cour, médecins, xv<sup>e</sup> siècle, France

*The health of a kingdom depends on the health of the sovereign during the Middle Ages. That's why people having to cure the prince's body are more and more present in the royal court. Charles VII's doctors in medicine, surgeons, apothecaries need to be studied again by researches in dispatched sources in order to understand how worked the « medical system » of the french court in the middle of the 15th century. After trying to know the number of queen's and king's medical staff, their origins and their cursus will be explored, then their activities, their wages et the dangers of their job. Belonging to a flexible medical court system, most of the king's healers seem to have enjoyed his generosity, his confidence and his affection, while he could have been suspicious against any others. He fell into their clutches in the end of his life.*

*Keywords: court, doctors, fifteen century, France*

À la fin du Moyen Âge, la cour du prince est devenue un milieu particulier<sup>1</sup>, lieu de toutes les ambitions et objet de toutes les critiques<sup>2</sup>. C'est un cadre de vie réputé spécialement malsain et périlleux pour les puissants, en proie aux passions du pouvoir et en butte aux embûches de leurs ennemis<sup>3</sup>. D'où la présence permanente de préposés aux soins du corps, apparus d'abord à la cour des papes vers 1200, puis institués un peu partout dans la chrétienté<sup>4</sup>. En régime monarchique, la santé du dirigeant suprême revêt des enjeux cruciaux. D'elle dépend la santé du royaume, comme l'a montré le règne de Charles VI, dont la maladie mit particulièrement en relief, plutôt à leur désavantage, les soignants. Sans doute la succession de monarques valétudinaires inclina-t-elle la réflexion politique à emprunter volontiers au registre médical. Dans un discours composé en 1439, l'évêque de Beauvais Jean Juvénal des Ursins estime que le *regnum Francie* présente les quatre signes de la mort prochaine. Le prélat propose des médications puissantes pour l'en faire réchapper<sup>5</sup>. Est-ce à dire qu'au même moment le souverain a parallèlement besoin de soins énergiques et de soignants efficaces ?

L'année précédente, le roi régnant, Charles VII, qui a atteint 35 ans, a souffert d'une maladie assez sérieuse<sup>6</sup>. En homme préoccupé de sa condition physique<sup>7</sup>, il est en permanence entouré de ses « physiciens<sup>8</sup> ». Il respecte leurs prescriptions<sup>9</sup>

1 | Voir, parmi les nombreux travaux consacrés à la cour, Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Lauriou et Jacques Paviot (éd.), *La cour du prince : cour de France, cours d'Europe, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2011.

2 | Françoise Autrand, « De l'Enfer au Purgatoire : la cour à travers quelques textes français du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle », dans Philippe Contamine (éd.), *L'État et les aristocraties, XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, France, Angleterre, Écosse*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989, p. 51-78.

3 | Nous nous permettons de renvoyer à Franck Collard, « Politique des passions et anthropologie des pulsions à la cour du roi Charles VII », dans Bernard Andenmatten, Armand Jamme, Laurence Moulinier-Broggi et Marilyn Nicoud (éd.), *Passions et pulsions à la cour. Moyen Âge-Temps modernes*, Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2015, p. 73-92.

4 | Voir Elisa Andretta et Marilyn Nicoud (éd.), *Être médecin à la cour (Italie, France, Espagne, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2013.

5 | Jean Juvénal des Ursins, *Loquar in tribulacione*, dans *Écrits politiques de Jean Juvénal des Ursins*, éd. Peter S. Lewis, Paris, Klincksieck, 3 vol., 1978-1993, t. I, p. 428.

6 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Paris, Librairie de la société bibliographique, 6 vol., 1881-1891, t. III, p. 56.

7 | En dernier lieu, voir Philippe Contamine, *Charles VII, une vie, une politique*, Paris, Perrin, 2017, p. 392.

8 | Henri Baude, *Éloge de Charles VII*, éd. Auguste Valet de Viriville, à la suite de la *Chronique de Charles VII* de Jean Chartier, Paris, Pierre Jannet, 3 vol., 1858, t. III, p. 129 : « en sa chambre [...] toujours y estoit son medecin ».

9 | Thomas Basin, *Historia Karoli septimi*, éd. Charles Samaran, Paris, Les Belles lettres, 2 vol., 1933-1944, t. II, p. 279.

et se soucie de leur instruction : encore dauphin, en 1418, il fait donner à son médecin Jean Cadart six ouvrages médicaux<sup>10</sup>.

Sa cour a abrité un personnel de santé qui mérite un réexamen. Ce personnel a de longue date retenu l'attention. Sous le Second Empire, le docteur Chéreau avait consacré à sa description un « feuilleton » passablement erroné<sup>11</sup>. Dans les années 1880, le grand biographe du roi, le marquis de Beaucourt, à qui presque rien des sources comptables, judiciaires, administratives ou narratives du règne n'avait échappé, avait pris en compte les soignants attachés au service du monarque<sup>12</sup>. Leur repérage a encore progressé grâce au *Dictionnaire biographique des médecins français au Moyen Âge* publié en 1936, puis augmenté quatre décennies plus tard<sup>13</sup> et des recherches récentes ont apporté un éclairage nouveau sur un médecin grec resté jusqu'ici dans l'ombre<sup>14</sup>.

L'objet de cette étude entreprise dans le cadre d'un projet de biographie de Charles VII est de reprendre les données assez éparpillées pour dépeindre la consistance et le fonctionnement du milieu médical de la cour royale. Après des considérations quantitatives, le profil des soignants sera abordé puis leurs champs d'activité, avant que soient examinés les avantages puis les dangers de leur position.

## Pesée quantitative et structuration de la « maison médicale » du roi

Les historiens modernistes parlent de « maison médicale » du roi<sup>15</sup>. La formulation sous-entend une certaine importance quantitative et une organisation bien définie. Si les derniers Capétiens et les Valois ont bien disposé de serviteurs préposés aux soins des corps de la famille royale<sup>16</sup>, les effectifs en place et leur

10 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, « Charles VII, son caractère », *Revue des questions historiques*, 9, 1870-1871, p. 347-407 ; 12, 1872, p. 71-122 ; 14, 1873, p. 61-128 ; 17, 1875, p. 153-195 et 375-438 (ici 14, 1873, p. 81).

11 | Achille Chéreau, « Les médecins de Charles VII, roi de France », *L'Union médicale*, 19, 1863, p. 337-344 et 417-426.

12 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII, op. cit.*, t. VI, p. 396-400. L'index des noms renvoie à la mention des médecins, chirurgiens et apothicaires royaux dans les différents tomes.

13 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins français au Moyen Âge*, Paris, 1936, rééd. avec supplément de Danielle Jacquart, Genève, Droz, 3 vol., 1979-1981. Beaucoup de données du dictionnaire sont puisées dans l'ouvrage du marquis de Beaucourt.

14 | Nous remercions bien vivement Antoine Pietrobelli de nous avoir communiqué sa contribution à paraître dans les actes d'un colloque, intitulée « Thomas Franc ou la brillante carrière d'un médecin grec en Occident ». Voir aussi Tino Foffano, « Tommaso Franco, medico greco, alla corte del cardinale d'Inghilterra Henry di Beaufort et di Carlo VII di Francia », *Aevum*, 74, 2000, p. 657-667.

15 | Alexandre Lunel, *La maison médicale du roi, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Le pouvoir royal et les professions de santé*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

16 | Voir Danielle Jacquart, *Le milieu médical en France du XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1981, p. 98-107.

fonctionnement restent loin, vers 1450, d'atteindre le niveau et l'organisation du temps de Louis XIV. Aucune expression ne désigne l'ensemble des soignants de la cour parce qu'ils ne sont pas encore institutionnalisés. Ce qui ne veut pas dire qu'ils échappent à toute règle.

Quelle est leur importance numérique ? En prenant en compte médecins, chirurgiens et apothicaires (les barbiers, aux tâches non exclusivement curatives et à la formation intellectuelle inexistante, ont été laissés de côté), on trouve, sur la durée totale du pouvoir de Charles, soit de son accession au delphinat en 1417 à sa mort quarante-quatre ans plus tard, au moins vingt-trois acteurs, au service du roi (dix-sept), de la reine (cinq) ou des fils du couple (trois). Deux médecins ont servi successivement la reine puis le roi. Les catégories se distribuent ainsi : quatorze médecins, cinq chirurgiens, quatre apothicaires. Le souverain a eu au moins dix médecins de son avènement delphinal à son trépas, cinq chirurgiens, deux apothicaires, la reine quatre médecins, pas de chirurgien signalé (anomalie curieuse et difficilement explicable, à moins de supposer un partage des chirurgiens par les deux hôtels royaux), un apothicaire. Un apothicaire du dauphin, Jehan Boutet, est signalé<sup>17</sup>. Ce n'est pas pléthorique. Mais les décomptes globaux sont fragiles en raison de l'état très fragmentaire de la documentation comptable, et les fluctuations sont probables entre la cour démunie des impécunieuses années 1420 et celle étoffée du roi victorieux et égotant des années 1450. Sans doute, par ailleurs, la longévité professionnelle de beaucoup explique-t-elle la relative modestie numérique des praticiens. Le chirurgien Regnault Thierry, en fonction dès 1420, l'est encore en mars 1456 (il a alors 64 ans), lorsqu'il dépose au procès de nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc<sup>18</sup> ; l'apothicaire Jean de Bar sert le roi en 1423, il est encore là en 1444<sup>19</sup> ; l'apothicaire Jehan Burdelot sert la reine en 1423 et il est toujours à son service plus de trente-cinq ans après<sup>20</sup> ; médecin de la dauphine dès 1417, Pierre Beschebien soigne le monarque à partir de 1429 et jusqu'en 1444<sup>21</sup>. Il en irait de même pour les barbiers<sup>22</sup>. Adeptes des

17 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. IV, p. 110, n. 4.

18 | *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. et trad. Pierre Duparc, Paris, 4 vol., 1977-1983, t. I, p. 330.

19 | AN, KK 50, Chambre aux deniers, 5<sup>e</sup> compte, décembre 1422-juin 1423 ; Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. III, p. 56-57 et 274 (note).

20 | AN, KK 56, Comptes de l'Hôtel, 1422-1427, 11<sup>e</sup> compte de la dépense ordinaire et extraordinaire de l'hôtel de la reine, 17 novembre 1422-30 juin 1423 ; AN, K 530-2, Fragments du 31<sup>e</sup> compte de l'hôtel de la reine, octobre 1458-avril 1459.

21 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nomine*, et Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. VI, p. 396.

22 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. I, p. 351, n. 9 : cas d'un barbier présent en 1418 et toujours là en 1440.

mutations rapides de favoris<sup>23</sup>, le monarque fait montre d'une fidélité et d'un attachement remarquables à ses soignants.

Durant les années fastes du règne, des comptes laissent voir à un moment donné la présence concomitante de trois médecins, trois chirurgiens et d'un apothicaire auprès du roi (1458-1459)<sup>24</sup> tandis que la reine peut utiliser les services de deux médecins et d'un apothicaire en 1455<sup>25</sup>. Ces effectifs paraissent peu différents de ceux des derniers Capétiens. Trois médecins et quatre chirurgiens servaient le souverain en 1316 et 1327<sup>26</sup>. Même si leur présence était successive et non simultanée, à l'inverse de la situation attestée cent vingt ans plus tard, la stabilité est frappante. La « médicalisation » de la cour royale française n'a pas progressé malgré les besoins importants de rois comme le valétudinaire Charles V et le dément Charles VI, malgré l'attention portée par Charles VII à sa santé. La taille de sa « maison médicale » est indéniablement réduite.

Si elle n'est pas régie par un règlement formel, elle n'échappe cependant pas à toute organisation. Y appartenir vaut depuis le XIII<sup>e</sup> siècle le titre de *physicus regis*<sup>27</sup> et la qualité d'« apothicaire royal » apparaît sous Charles IV<sup>28</sup>. Les grandes questions sont de savoir si le service est exclusif à la cour (famille royale et courtisans) ou partagé (« médecine de ville », médecine de guerre), intermittent et occasionnel ou continu et permanent. Si la tendance est plutôt au service curial exclusif et permanent, impliquant, comme pour le confesseur, le déplacement des soignants dans le sillage du roi et l'abandon des activités non curiales, qu'elles soient universitaires ou hospitalières, les titres portés ne correspondent pas toujours aux activités réellement exercées. Médecin du dauphin puis du roi entre 1418 et 1425, Jean Cadart est toujours paré de ce titre près de vingt ans après la fin de ses activités<sup>29</sup>. L'absence temporaire de la cour est parfaitement concevable pour les soignants en titre. En mars 1429, le chirurgien Jean de Jodoigne est dépêché par le souverain à Orléans pour y soigner des

23 | Georges Chastellain, *Chronique*, II, 43, dans *Œuvres complètes*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 6 vol., 1863-1866, t. 2, p. 177 et suiv.

24 | AN, KK 51, Comptes de l'argenterie. Les comptes d'étrennes de 1454 (BnF, ms. fr. 10371), montrent deux médecins et trois chirurgiens, quand ceux de l'année précédente laissaient apparaître un médecin et quatre chirurgiens mais rien ne dit que le roi gâte tout le monde.

25 | AN, K 530-2, Fragments d'un compte de l'hôtel de Marie d'Anjou, 1<sup>er</sup> octobre 1455-30 septembre 1456.

26 | Alexandre Lunel, *La maison médicale...*, *op. cit.*, p. 70. Chéreau rapporte sans citer sa source que Philippe le Bel estimait que quatre médecins et quatre chirurgiens de cour ne suffisaient pas (voir Laurence Moulinier-Brogi, « Roi garant ou roi guérisseur ? Philippe le Bel et le corps d'après le réceptaire mis sous son nom », dans *Être médecin à la cour...*, *op. cit.*, p. 131-148).

27 | Danielle Jacquart, *Le milieu médical...*, *op. cit.*, p. 98-99.

28 | Alexandre Lunel, *La maison médicale...*, *op. cit.*, p. 68.

29 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nomine* et Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. VI, p. 396.

blessés<sup>30</sup>. À l'été 1446, devant la maladie de sa fille Catherine de France, promise au comte de Charolais, le roi envoie deux de ses meilleurs médecins à la cour de Bourgogne<sup>31</sup>. À partir de la fin des années 1440, Robert Poitevin quitte son royal patient plusieurs fois durant plusieurs semaines pour prêter ses services au duc et à la duchesse d'Orléans<sup>32</sup>. Le chirurgien Yves Philippe part avec Dunois au siège du Mans en 1448<sup>33</sup>. La même année, Pierre Malaisié met à contribution ses compétences de chirurgien dans l'expertise de coups et de blessures<sup>34</sup>. Jean de Jodoigne est adressé à Marie de Clèves qui souffre d'une affection mammaire en 1451<sup>35</sup>. C'est sans doute pour Charles VII une façon de témoigner son bon amour à son cousin et peut-être aussi un moyen d'envoyer à la cour ducale un informateur qui pourra observer au plus près un prince à la loyauté hésitante.

La hiérarchie entre les trois professions transparait dans les rétributions, gages ou pensions versés à chacun. Au bas de l'échelle se trouvent les apothicaires, sans surprise<sup>36</sup>. En revanche, surprenante à première vue est la parité de gages et de pension entre premier médecin et premier chirurgien, parité visible dans un compte de 1446-1447<sup>37</sup>. Les étrennes sont identiques en 1452<sup>38</sup>. Faut-il en déduire que le premier chirurgien était aussi gradué en médecine ? Rien ne l'indique pour l'individu concerné, Regnault Thierry. C'était courant en Italie, mais pas en France où l'université ne formait pas à un métier considéré comme manuel, malgré les grandes figures et les souhaits d'Henri de Mondeville et Guy de Chauliac, aussi médecins<sup>39</sup>. Cette égale considération, confirmée par la bonne entente qui semble avoir régné entre médecins et chirurgiens à la cour<sup>40</sup>,

30 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. II, p. 174.

31 | *Ibid.*, t. IV, p. 338.

32 | Robert Favreau, « Robert Poitevin, professeur à Paris, médecin des princes, trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand », *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, 6, 1961, p. 141-151 (p. 144-146) ; Laurence Moulinier-Brogi, « Les médecins en Poitou à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 5<sup>e</sup> série, 15, 2001, p. 211-236 (p. 234-235 sur Poitevin).

33 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. VI, p. 398, n. 1.

34 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nomine*.

35 | *Ibid.*, *sub nomine*.

36 | Sur la hiérarchie des professions de santé au Moyen Âge, voir Danielle Jacquart, *Le milieu médical...*, *op. cit.* Sur la condition subalterne des apothicaires, voir par exemple Franck Collard et Évelyne Samama (éd.) *Pharmacopoles, pigmentarii et apothicaires. Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes*, Actes du colloque des 20 et 21 janvier 2006 (Hôtel Dieu le Comte de Troyes), Paris, L'Harmattan, 2006.

37 | BnF, ms. fr. 23259, Rôle des parties payées par Étienne Petit, receveur général de Languedoc et de Guyenne, sur des revenus issus des greniers à sel de Languedoc, 1<sup>er</sup> septembre 1446-31 août 1447.

38 | BnF, ms. fr. 10371.

39 | Marie-Christine Pouchelle, *Corps et chirurgie à l'apogée du Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1983 ; Danielle Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1998, ch. 1 ; Michael R. Mc Vaugh, *A Rational surgery of the Middle Ages*, Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2006.

40 | Voir Ernest Théodore Hamy, « Un médecin grec à la cour de Charles VII. Thomas le Coron dit le Franc », *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine*, 7, 1908, p. 194-205, PJ n° 3 : lettre de



exprime-t-elle une reconnaissance spéciale du monarque pour l'activité chirurgicale qui l'aurait plus soulagé de ses maux que les ratiocinations des « physiciens » ? Ou est-elle à mettre sur le compte du souci d'éviter les rivalités et querelles préjudiciables à la santé du prince ? On l'ignore.

On sait en revanche, comme le montre cette égalité de traitement entre premier médecin et premier chirurgien, qu'est toujours en vigueur sous Charles VII une hiérarchie interne à chaque corps, officiellement apparue en 1391 pour ce qui est des médecins<sup>41</sup>. Un « premier chirurgien » figure dans les comptes des étrennes de 1452 et un « premier médecin » se distingue de même<sup>42</sup>. Le roi a eu successivement plusieurs premiers médecins, comme Jean Cadart avant 1425, Pierre Beschebien à partir de 1429, Robert Poitevin en 1444 – auquel Cadart semble avoir écrit une lettre complète de conseils à l'occasion de sa promotion<sup>43</sup> –, Adam Fumée et Guillaume Traverse à la fin des années 1450<sup>44</sup>. Cette primauté susceptible de changer au gré des départs de la cour, voire de rétrogradations, repose sur des critères difficiles à cerner : ancienneté ? Excellence ? Confiance particulière du prince ? Simple prééminence honorifique, ou réelle direction du groupe de praticiens dont les avis pouvaient diverger, on ne sait pas au juste ce que valent ces titres à leurs détenteurs sinon, on y reviendra, des émoluments plus élevés.

## Données qualitatives : profils et carrières

Les cursus et les carrières de ces acteurs présentent-ils des caractéristiques liées à leur appartenance à la cour royale ? Existe-t-il un « profil » de médecin, de chirurgien ou d'apothicaire du roi ou de la reine<sup>45</sup> ? Y a-t-il un milieu médical

---

rémission de janvier 1454 en faveur du serviteur de Thomas Franc, André de Frans, dit Sac. La lettre évoque les conversations entre le médecin Thomas et le chirurgien Regnault Thierry, qui logent tout deux auprès de Charles VII alors au Montilz-lès-Tours.

41 | Alexandre Lunel, *La maison médicale...*, *op. cit.*, p. 70. Sans doute dès Charles V le titre est-il officieusement porté.

42 | BnF, ms. fr. 10371. Il semble que Regnault Thierry ait déjà porté ce titre en 1420 (Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nomine*).

43 | Gérard Machet, *Correspondance*, BnF ms. lat. 8577, transcrite par Pierre Santoni, qui a mis librement sa transcription en ligne (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01215771>). Ici, lettre 252, f. 61v où l'auteur fait allusion à une lettre de Cadart à Poitevin *que nil omitit in subjecta materia, queque docere poterit jam doctum et expertum*.

44 | À partir du 1<sup>er</sup> avril 1457 pour Fumée, âgé alors de 27 ans seulement ; Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nomine* et Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. VI, p. 396.

45 | Sauf spécification, les éléments donnés sont tirés du dictionnaire d'E. Wickersheimer.

curial comme il a pu en exister un à la cour des Visconti et des Sforza étudiée par Marilyn Nicoud<sup>46</sup> ?

Géographiquement, les soignants de la cour viennent plutôt de la France moyenne – là où le dauphin puis roi Charles s'est installé après 1418 – ou septentrionale, à l'exception de Jean Sanglar ou Sanglier, natif d'Aubenas ; presque toujours du royaume, à l'exception du Grec de Morée Thomas Franc. Au temps de Charles VII, à l'inverse de celui de Philippe VI par exemple (pensons au médecin de la reine Guido da Vigevano), pas d'Italiens pourtant excellemment réputés et présents à la cour du duc Humphrey de Gloucester<sup>47</sup> ou, plus proche de l'Italie, à celle du duc de Savoie<sup>48</sup>. Socialement, ce sont majoritairement des roturiers.

Intellectuellement, pour ce qui concerne les seuls médecins, ce sont tous des diplômés parvenus au doctorat, sauf le licencié Sanglier et peut-être Pierre Raoul, un médecin de la reine mentionné sans titre<sup>49</sup> dans un compte pour une rétribution inférieure à la moyenne<sup>50</sup>. À l'exception éventuelle de ce dernier, il n'y a pas d'empiriques, ce qui se conçoit : c'est dans l'élite des médecins lettrés que puise le roi, une élite formée très majoritairement à la faculté de médecine de Paris dans les années d'avant la guerre civile. Si Poitevin y commença ses études<sup>51</sup>, seuls Jean Sanglier et Adam Fumée ont pris leurs grades médicaux à Montpellier, l'autre grand centre de formation médicale savante du royaume. À qui s'ajoute Thomas Franc, formé à Pavie et Sienna<sup>52</sup>.

Non seulement roi et reine sont soignés par des docteurs de l'Université, mais de plus un certain nombre d'entre eux a enseigné plus ou moins longtemps comme Poitevin à Paris jusqu'en 1437 au moins, Fumée à Montpellier en 1454-1455<sup>53</sup>. Peut-être auraient-ils d'ailleurs continué de le faire, comme les médecins-professeurs du duc de Milan, si la cour était restée à Paris ou s'y était réinstallée après la reconquête de la ville par le monarque. Mais comme ce ne

46 | Marilyn Nicoud, *Le prince et les médecins. Pensée et pratique médicales à Milan (1402-1476)*, Rome, École française de Rome, 2014.

47 | Tino Foffano, « Tommaso Franco... », art. cité, p. 660. Un Ferrarais, Giovanni Signorelli, sert le duc.

48 | Irma Naso, « I Savoia e la cura del corpo. Medici a corte nel tardo medioevo », dans *Être médecin à la cour...*, *op. cit.*, p. 51-85. On peut mentionner Antonio Guaineri, auteur d'un traité de peste et des poisons écrit à la cour savoyarde en 1422.

49 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nomine*, le dit « bachelier ».

50 | AN, K 530-2, Fragments d'un compte de l'hôtel de Marie d'Anjou, 1<sup>er</sup> octobre 1455-30 septembre 1456.

51 | Laurence Moulinier-Brogi, « Les médecins du Poitou... », art. cité, p. 216.

52 | Tino Foffano, « Tommaso Franco... », art. cité.

53 | Sur l'enseignement de la médecine à Paris, voir Danielle Jacquart, *La médecine médiévale...*, *op. cit.*, ch. 2 ; pour Montpellier, Louis Dulieu, *La médecine à Montpellier*, t. 1, *Le Moyen Âge*, Avignon, Les Presses Universelles, 1975 et Geneviève Dumas, *Santé et société à Montpellier à la fin du Moyen Âge*, Leyde/Boston, Brill, 2015.

fut pas le cas, ils ont dû choisir. Passé au service de la dauphine Marie d'Anjou en 1417, le doyen de la faculté de médecine Pierre Beschebien doit abandonner ses fonctions<sup>54</sup>. Le titre de régent porté par Poitevin longtemps encore après son entrée à la cour ne correspond pas forcément à un enseignement effectif<sup>55</sup>. Tout porte à croire que le chirurgien Pierre Malaisié, qui exerçait ses activités à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1445, dut les abandonner afin de rejoindre la cour en 1447. On peut penser de même à propos de Guillaume d'Auge, devenu en 1451 médecin et précepteur de Charles de France, second fils du roi, après avoir pris ses grades et enseigné à l'université de Paris<sup>56</sup>.

Le personnel médical *stricto sensu* gagne donc sa présence auprès du roi par une haute qualification, bien traduite par le confesseur de Charles VII Gérard Machet dans sa correspondance. Des épithètes louangeuses sont réservées aux médecins dont il parle, tel Robert Poitevin, « homme non moins expert que de très grande science<sup>57</sup> ». Ces praticiens lettrés possèdent évidemment des livres de médecine : Beschebien comme Poitevin en ont légué chacun une demi-douzaine, respectivement à l'Église de Chartres<sup>58</sup> et à l'université de Poitiers<sup>59</sup>. Thomas Franc laisse des ouvrages assez nombreux. Le roi débourse plus de 700 £ t. pour les racheter à son héritier, puis les confier au confrère et successeur du médecin grec, Guillaume Traverse<sup>60</sup>. Mais aucun des médecins effectifs du souverain ne paraît avoir produit d'écrits médicaux, à l'exception d'ailleurs hypothétique d'Alain Blanchet, à qui est prêté un petit livre sur la peste<sup>61</sup>. Tenu à tort pour avoir soigné le roi – auquel cas son épitaphe l'eût mentionné – alors qu'il fut un temps actif à la cour de Bourgogne, Jacques Despars, auteur du gigantesque

54 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nomine*.

55 | Robert Favreau (« Robert Poitevin, professeur à Paris... », art. cité), observe que passé 1437, il n'assiste plus aux réunions.

56 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. VI, p. 398 et Danielle Jacquart, *La médecine médiévale...*, *op. cit.*, p. 158-159.

57 | *virum plane scientissimum nec minus expertum*. *Correspondance*, lettre 231, f. 56, à Jean Cadart, lui-même considéré en 1441 (lettre 17, f. 9v) comme le plus expert et le plus docte des médecins (*phiscorum experientissimus et doctissimus*). C'est le médecin du dauphin qui avait introduit Machet au service spirituel du jeune prince.

58 | Manuscrits de la BM de Chartres cotés 224 (*Lilium medicine* de Bernard de Gordon), 278 (recueil de textes médicaux dus à Johannitius, Philarète, Théophile, Hippocrate, Galien, c'est-à-dire *l'Ars medicine* plus une *Ars commentata* et une *interpretatio* de *l'Ars medicine*), 293 (*Opuscula Galeni*, 21 textes au total), 403 (recueil comprenant un texte sur les médicaments de Dino del Garbo, le livre de peste de Raymond Chalmel du Vivier, le *De gradibus* de Gentile da Foligno), 416 (*Exposicio super Avicennam*) et 417 (*Liber agregationis* de Sérapion).

59 | Aucun détail n'est donné par E. Wickersheimer ni par R. Favreau sur les ouvrages légués.

60 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. VI, p. 408.

61 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nomine* et Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. VI, p. 396.

commentaire du *Canon* d'Avicenne, est à exclure de notre corpus<sup>62</sup>. Tout autorise à penser que les ouvrages que Thomas Franc voulait faire parvenir à Charles VII, un traité sur les plantes et un opuscule sur les diverses sortes de poisons<sup>63</sup>, ne sont pas de sa plume. Point de grands esprits auprès du roi bien servi, quoique l'humaniste Francesco Filelfo qualifie Thomas de « médecin et philosophe » dans une lettre du 18 juin 1456<sup>64</sup>.

Le parcours professionnel menant à la cour est assez variable<sup>65</sup>. Le service du dauphin est suivi fréquemment de celui du roi. Médecin des trois derniers héritiers de Charles VI, Jean Cadart poursuit sa tâche après 1422 auprès de Charles VII. Le passage de l'hôtel de la reine à celui du roi est assez fréquent (l'inverse n'étant pas vrai). D'abord médecin de la reine, Pierre Beschebien intègre l'hôtel de son époux en 1429 ; Robert Poitevin sert la souveraine à compter de 1437 (date plus plausible que celle de 1427 répétée à tort depuis Wickersheimer<sup>66</sup>), puis le roi sept ans plus tard : cursus significatif d'une certaine conception du couple royal. Particulièrement exposée aux périls par les grossesses successives, Marie d'Anjou est un bon sujet pour éprouver les capacités des médecins à promouvoir ensuite au service du roi. Certaines carrières se signalent par l'appartenance préalable à des cours nobiliaires amies, notamment, et c'est bien compréhensible, à la maison d'Anjou dont est issue la souveraine. Herman de Vienne a été le chirurgien du roi René dans les années 1440 ; il devient celui du roi au début des années 1450. Guillaume Traverse a été médecin du comte de la Marche avant 1452, pour passer ensuite à la cour royale.

L'itinéraire de Thomas Franc est plus riche. Ce médecin grec formé, on l'a vu, en Italie, a servi le roi d'Angleterre Henri VI qui lui accorde des lettres de naturalité en 1436, le cardinal de Winchester, Henri Beaufort, et le duc Humphrey

62 | Outre E. Wickersheimer, voir Danielle Jacquart, « Le regard d'un médecin sur son temps : Jacques Despars (1380?-1458) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 138, 1980, p. 35-86.

63 | Paul M. Kendall et Vincent Illardi (éd.), *Dispatches with Related Documents of Milanese Ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483*, Athens, Northern Illinois University Press, 1970, t. 1 et 2, n° 33 : Tommaso Tebaldi au duc de Milan, Gannat, 12 juillet 1456. La dépêche indique que Thomas jouit d'une grande influence sur le monarque. Voir aussi la contribution inédite d'Antoine Pietrobelli, mentionnée au début de ce texte, note 14. Il a exhumé une autre lettre, datée du 25 janvier 1457 et écrite par le duc de Milan au roi de France, où il est question de ces deux ouvrages. Mais nous ne croyons pas, contrairement à lui, que le « petit livre », ainsi qu'il est décrit dans la première lettre, traitant des sortes de venins, soit le traité de Gian Martino Ferrari de Parme, *De venenis vitandis*, que son ampleur rend incompatible avec la description susmentionnée. Sur ce traité, voir Franck Collard, *Les écrits sur les poisons*, Turnhout, Brepols, 2016 (annexe, notice Ferrari). L'ouvrage dont il est question pourrait bien être plutôt celui de Pietro d'Abano, moins long et très répandu. Par ailleurs, c'est sans doute plutôt le manuscrit sur les propriétés des plantes que celui sur les poisons qui était illustré.

64 | Tino Foffano, « Tommaso Franco... », art. cité, p. 657 : *philosophus medicusque regius*.

65 | Sauf spécification, les éléments donnés sont tirés du dictionnaire d'E. Wickersheimer.

66 | Robert Favreau, « Robert Poitevin, professeur à Paris... », art. cité, p. 144, n. 2.

de Gloucester<sup>67</sup>. Sans doute les décès des deux personnages, en 1447, l'ont-il incité à aller proposer ses services à Charles VII auprès de qui il officie dès 1451, un compte de la fin septembre le disant alors « nouvellement retenu médecin du roy<sup>68</sup> ». Par quel truchement ? C'est sans doute son vieil ami de jeunesse, l'évêque italien de Bayeux, Zénon Castiglione, rallié à Charles VII lors du « recouvrement de Normandie », qui a facilité le changement d'obédience de maître Thomas, peut-être auréolé du prestige des lettrés hellénistes aux yeux du monarque, à moins qu'il n'ait voulu se servir du médecin comme d'un informateur sur les choses anglaises, sans manifestement craindre la réciprocité.

## Les champs d'intervention

Voici donc le milieu, numériquement restreint et souplement organisé, très français, savant assurément, mais sans plus. Quelles sont ses activités concrètes ? La documentation ne décrit guère en détail l'action proprement thérapeutique des soignants ni les fournitures dont ils usent, à l'exception de chevaux indispensables à leurs déplacements incessants<sup>69</sup>. Nulle mention de saignées pourtant à coup sûr prescrites et pratiquées. Nulle allusion à quelque blessure pansée, alors que le roi chuta lourdement à La Rochelle, en octobre 1422, d'un plancher effondré<sup>70</sup>, qu'il souffrait de la jambe en 1459, au point qu'on dut lui faire confectionner des chausses spéciales<sup>71</sup>. Tout juste sait-on que dans les derniers temps de sa vie, des soins bucco-dentaires lui ont été prodigués, sans d'ailleurs que les médecins aient été capables de diagnostiquer de quoi souffrait au juste le monarque<sup>72</sup>. Selon l'indiciaire bourguignon Chastellain, ils ne voyaient en lui aucune maladie identifiable à la veille de sa mort<sup>73</sup> ! Le personnel de santé de la cour prescrit des diètes auxquelles se conforme en général le souverain<sup>74</sup>, fournit des conseils, donne des avis qu'il ne suit pas toujours : ainsi sur l'inopportunité

67 | Voir Tino Foffano, « Tommaso Franco... », art. cité et Antoine Pietrobelli, « Thomas Franc... », art. cité.

68 | BnF, ms. fr. 32511, f. 141.

69 | AN, KK 53, Comptes de l'écurie, 20 septembre 1419-30 septembre 1420 : chevaux fournis à Jean Cadart et Regnault Thierry.

70 | Perceval de Cagny, *Chroniques*, éd. Henri Moranvillé, Paris, A. Laurens, 1902, p. 123 ; Enguerran de Monstrelet, *Chronique*, éd. Louis Douët d'Arcq, Paris, J. Renouard, 6 vol., 1857-1862, t. IV, p. 131.

71 | AN, KK 51, Comptes de l'Argenterie, 1<sup>er</sup> octobre 1457 au 30 septembre 1458, rubrique channevaerie (dénomination générale comprenant linge de corps, de table, de lit et d'église).

72 | Le « dossier médical » complet de Charles VII a été reconstitué, avec l'esprit de l'époque, par Auguste Brachet, *Pathologie mentale des rois de France, Louis XI et ses ascendants, une vie humaine étudiée à travers six siècles d'hérédité (852-1483)*, Paris, Hachette, 1903, p. 55-81.

73 | Georges Chastellain, *Chronique. Les fragments du livre IV révélés par l'Additional Manuscript 54156 de la British Library*, éd. Jean-Claude Delclos, Genève, Droz, 1991, p. 309.

74 | Voir n. 9.

pour le souverain de passer l'hiver 1456 à Moulins, où l'air est jugé moins sain qu'à Lyon<sup>75</sup>. Guillaume Traverse rassure le père quant aux risques courus par son fils Charles dont un galopin de cuisine était mort brutalement : il s'agissait d'un mal estimé non transmissible assure le médecin<sup>76</sup>. L'apothicaire Estienne Séguier fournit le monarque en « plusieurs especes, confitures et drogueries » en 1452-1453<sup>77</sup>. Celui du dauphin Louis fait de même en 1447<sup>78</sup>. Les prestations de celui de la reine, Jehan Burdelot, sont analogues, de 1423 à 1455<sup>79</sup>. Ledit Burdelot a fourni des médecines à la reine enceinte du futur Louis XI signale un acte royal<sup>80</sup>. Médecins et chirurgiens supervisent l'embaumement, opéré par un barbier, du souverain décédé en juillet 1461<sup>81</sup>. Quoique des rumeurs d'empoisonnement aient circulé avec insistance<sup>82</sup>, aucune trace d'expertise formelle ne subsiste dans ces archives funéraires.

La science des médecins est pourtant bel et bien aussi sollicitée à titre judiciaire ou parajudiciaire. Trois exemples en témoignent. La commission royale mise sur pied en 1446 pour élucider les causes du décès de la dauphine Marguerite d'Écosse recourt à l'avis de Guillaume Léothier, médecin du prince héritier, qui s'est aussi occupé de la jeune princesse, et de Robert Poitevin<sup>83</sup>. Ce dernier délivre en 1451 un témoignage capital sur le trépas de la maîtresse du roi Agnès Sorel, aux derniers moments de laquelle il a assisté. Il innocente l'argentier Jacques Cœur en récusant l'hypothèse d'un empoisonnement

75 | Voir n. 73, p. 60. Le roi préfère rester à Moulins pour ne pas sembler s'approcher trop des terres delphinales.

76 | BnF, ms. fr. 2886, recueil de pièces sur les règnes de Charles VII et Louis XI, lettre sans millésime du 21 mars. Guillaume Traverse était au service du roi depuis au moins 1452-1453, Charles de France naquit en décembre 1446.

77 | BnF, ms. fr. 23260, Rôle des parties à payer sur la recette des aides de Languedoc du 1<sup>er</sup> septembre 1452 au 31 août 1453.

78 | Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, éd. Gaston Du Fresne de Beaucourt, 3 vol., Paris, 1884, t. III, PJ, Rôle des dépenses du 26 mai 1447, p. 262.

79 | AN, KK 56, Comptes de l'Hôtel, 1422-1427, 11<sup>e</sup> compte de la dépense ordinaire et extraordinaire de l'hôtel de la reine, 17 novembre 1422-30 juin 1423 ; KK 55, Comptes de l'Argenterie de la reine, 1<sup>er</sup> octobre 1454-30 septembre 1455 et AN, K 530-2, fragments du 29<sup>e</sup> compte de l'hôtel de la reine, 1457, avril-septembre.

80 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. II, p. 185.

81 | « Extraits du compte des obsèques de Charles VII », éd. Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1864, p. 178-198 (p. 179) : au barbier Jean Rousseau, 28 £ 17 s d pour avoir ouvert le corps du roi par l'ordonnance des chambellans, médecins et chirurgiens « et dedans icellui corps avoir mis plusieurs drogueries, especes, poudres et autres choses pour le preserver et garder de putrefaction ».

82 | Voir *infra*.

83 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. IV, p. 84. Voir Charles Duclos, *Recueil de pièces pour servir de suite à l'Histoire de Louis XI*, Paris, J. Neaulme, 2 vol., 1746, t. I, p. 54.

complaisamment répandue par les ennemis de l'homme d'affaires<sup>84</sup>. À propos des écarts conjugaux de Charles VII, dont l'inconduite en scandalise beaucoup, le chroniqueur officiel Jean Chartier indique qu'ont déposé sous serment des médecins et chirurgiens du monarque pour assurer fort opportunément et sans ciller que l'époux de Marie d'Anjou n'avait jamais copulé avec la Dame de Beauté<sup>85</sup>. La connaissance intime que l'on prête aux soignants de la vie physique, en l'occurrence sexuelle, du prince, leur confère une autorité qui doit faire taire la *fama*.

Ces affaires illustrent aussi la place des médecins et chirurgiens au cœur du pouvoir. Leur contact quotidien avec le roi fait qu'ils peuvent jouer un rôle politique au titre de la grande confiance que le monarque leur porte au point de leur confier son corps. Il n'existe pas hélas d'exemple de conseil politique donné en fonction des capacités physiques de Charles VII à se déplacer ou à guerroyer, mais nul doute que la connaissance des astres détenue par certains, tel Miles (ou Jean) de Brégy, « médecin et astrologue » pensionné du roi de 1445 à 1455<sup>86</sup>, est mise à contribution par un monarque aussi intéressé par l'astrologie que son grand-père Charles V<sup>87</sup>. Ces éléments font qu'au titre de médecin du roi s'ajoute parfois une qualité à l'acception plus ou moins institutionnelle, celle de conseiller, déjà délivrée en 1391 au premier médecin de Charles VI<sup>88</sup>. Elle correspond parfois à l'assistance même ponctuelle au conseil. Pierre Beschebien y siège en effet en 1442 et Machet ne s'adresse à lui qu'en le qualifiant de conseiller du roi<sup>89</sup>. Thomas Franc est attesté en pareille position une fois entre avril et juin 1455<sup>90</sup>. Il était qualifié de « fidèle conseiller et médecin » dès juin 1452<sup>91</sup>. En juin 1456, la

84 | Robert Favreau, « Robert Poitevin, professeur à Paris... », *op. cit.*, p. 146. Sur le procès de l'argen-tier, voir Robert Guillot, *La chute de Jacques Cœur. Une affaire d'État au xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008.

85 | Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, *op. cit.*, t. II, p. 182 (chapitre 213 : « De la belle Agnès »).

86 | Voir BnF, ms. fr. 32511, f. 99, 114, 121v, 123v-124, 126v, 141, 155, 164v et 179v. Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nomine* et Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. I, p. 245, n. 6, t. V p. 82, n. 5 et t. VI, p. 397, n. 5. Simon de Phares, *Recueil des plus celebres astrologues*, éd. Jean-Patrice Boudet, Paris, Honoré Champion, 2 vol., 1997, t. I, p. 562 ne signale l'intéressé que comme « astrologien », sans rien de dire de sa qualité de médecin du roi.

87 | Jean-Patrice Boudet et Emmanuel Poulle (collab.), « Les jugements astrologiques sur la naissance de Charles VII », dans Françoise Autrand, Claude Gauvard et Jean-Marie Moeglin (éd.), *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 169-179.

88 | Alexandre Lunel, *La maison médicale...*, *op. cit.*, p. 68.

89 | Pierre-Roger Gaussin, « Les conseillers de Charles VII (1418-1461). Essai de politologie historique », *Francia*, 10, 1982, p. 67-130, p. 108 ; Gérard Machet, *Correspondance*, *op. cit.*, lettre 148, 1442, f. 39v.

90 | Pierre-Roger Gaussin, « Les conseillers... », art. cité, p. 77 et 116 à partir de « Fragment d'un registre du Grand Conseil, 1455 », éd. Noël Valois, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1882, p. 273-308 et 1883, p. 209-245.

91 | Ernest Théodore Hamy, « Un médecin grec... », art. cité, PJ n° 2.

lettre au duc de Milan d'un de ses envoyés à la cour de France précise qu'il y jouit d'une immense influence auprès du roi et Filelfo compte sur lui pour inciter le roi à la croisade contre les Turcs<sup>92</sup>. On ne peut mieux exprimer le glissement de l'action médicale à l'influence politique que par cette attente de l'humaniste italien. Le capital de confiance dont bénéficie celui à qui le souverain confie le soin de son corps l'engage à s'en remettre aussi à lui pour des affaires plus générales. Elles pouvaient être aussi d'ordre diplomatique, ne serait-ce que parce que le coup d'œil averti d'un physicien permettait d'informer son maître sur l'état de santé de tel ou tel prince étranger, mais nul exemple n'a pu être trouvé. Ce n'est pas en tant que médecin du roi, qu'il n'est pas encore, que Robert Poitevin participe aux pourparlers de la paix d'Arras en 1435, mais comme délégué de l'université de Paris, sans doute animé de sympathies pour la cause du Valois malgré son appartenance au *studium* parisien hostile à celle-ci.

Enfin, un rôle culturel est visible dans le cas de Thomas le Franc, à l'interface des cultures grecque et latine. De prescripteur très écouté de remèdes et de régimes, il pouvait devenir prescripteur littéraire. C'est bien ce que Filelfo attendait de lui en lui demandant, par une correspondance active dont subsistent neuf lettres, de porter ses poèmes à la connaissance de Charles VII, comme Thomas avait introduit des textes grecs mis en latin à la cour du duc Humphrey, réputé cependant autrement plus bibliophile que le roi de France. À l'origine de la copie somptueuse de deux manuscrits envoyés par François Sforza à la cour royale qui les découvre avec émerveillement, Thomas Franc a bien été un « passeur » fort apprécié de son maître<sup>93</sup>. Moins spectaculaire mais significative de la confiance du souverain et de la « surface intellectuelle » prêtée aux médecins formés aux arts libéraux, la qualité de précepteur du prince Charles de France (né en 1446) octroyée en 1451 à Guillaume d'Auge est à signaler<sup>94</sup>.

## Rétributions, avantages et faveurs

En sus de l'affection du roi, quelles récompenses offre le service médical de la cour ? Les comptes royaux permettent d'abord d'avoir des aperçus sur la condition financière des soignants, même s'il est parfois difficile de bien distinguer entre gages, pensions, dons et cadeaux. Au titre des gages qui viennent payer le travail d'officiers royaux parmi d'autres – dire « officiers de santé » pourrait prêter à confusion –, on relève des sommes importantes sans être énormes, et

92 | *Dispatches with Related Documents...*, éd. cit., n° 33 et Tino Foffano, « Tommaso Franco... », art. cité.

93 | Sur tous ces aspects, voir Tino Foffano, « Tommaso Franco... », art. cité et Antoine Pietrobelli, « Thomas Franc... », art. cité.

94 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, op. cit., t. VI, p. 398 et Danielle Jacquart, *Le milieu médical...*, op. cit., p. 100.



consignées sans toujours être payées. Dans les années 1420, l'impécuniosité du jeune monarque fait que les arriérés s'accumulent. Doté de gages à vie pour 8 sous par jour en 1422, le chirurgien Regnault Thierry tarde à les percevoir<sup>95</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, quand la situation s'est notablement améliorée, 350 £ viennent rétribuer le premier physicien Robert Poitevin et le même Regnault Thierry, premier chirurgien (1446-1447)<sup>96</sup>. En 1451, Thomas Franc est à 20 £ par mois, somme rapidement montée à 50, soit 600 £ annuelles pour un praticien manifestement vite devenu très bien en cour<sup>97</sup>. En 1455-1456, 400 £ t. reviennent annuellement au docteur en médecine et physicien de la reine Guillaume Girard, par ailleurs porteur du titre de valet de chambre. Un autre physicien sans grade donné, Pierre Raoul, touche 137 £ 10 s., et l'apothicaire et premier valet de chambre de la reine Jehan Burdelot perçoit 120 £ t.<sup>98</sup>

Au titre des pensions, le médecin et astrologue Miles de Brégy reçoit 100 £ t. en 1446-1447<sup>99</sup>, tandis que Poitevin et Thierry sont gratifiés de 300 £, ce qui n'atteint que la moitié de la somme destinée au confesseur Machet (le médecin de l'âme) et le quart de la pension faite à Jacques Cœur, mais dépasse les 200 £ accordées à l'apothicaire royal Estienne Séguier<sup>100</sup>. Le service du roi rapporte plus que celui de la reine, non que la santé de Marie d'Anjou, en charge de la perpétuation de la lignée, soit moins précieuse que celle de son mari, mais peut-être parce que ses déplacements sont moins nombreux (elle ne va pas à la guerre) et donc son service s'avère moins astreignant. En 1450, indice d'un accroissement des moyens du roi ou bien d'un attachement renforcé à ceux qui tâchent de le maintenir en bonne santé, le chirurgien Herman de Vienne touche 400 £ t. Deux ans plus tard, la pension du médecin Guillaume Traverse s'élève à 500 £<sup>101</sup>. Sorte de pension de retraite, les sommes allouées au vieux médecin Cadart dans les années 1440 alors qu'il vit à Avignon, bien loin de la cour, sont à relever<sup>102</sup>. Mais c'est sans doute moins le praticien que le fidèle Armagnac des temps difficiles,

95 | AN, KK 50, Chambre aux deniers du Dauphin (Charles VII), 1421-1423, 4<sup>e</sup> compte de l'année 1422.

96 | BnF, ms. fr. 23259, 1<sup>er</sup> compte.

97 | BnF, ms. fr. 32511, Compte finissant en septembre 1451, f. 141 et Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, op. cit., t. VI, p. 398, n. 2.

98 | AN, K 530-2, Fragments d'un compte de l'hôtel de Marie d'Anjou, 1<sup>er</sup> octobre 1455-30 septembre 1456. À noter que Girard et Raoul servaient encore la reine veuve en 1462 (Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, op. cit., sub *nominibus*). Honorifique, le titre de valet de chambre renvoie ici concrètement au service du corps de la princesse. On le trouve aussi donné à l'apothicaire du roi Jean de Bar (AN, KK 50, Chambre aux deniers du Dauphin (Charles VII), 1421-1423, 5<sup>e</sup> compte, décembre 1422-juin 1423).

99 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, op. cit., t. VI, p. 397, n. 5.

100 | BnF, ms. fr. 23259, 5<sup>e</sup> rôle.

101 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, op. cit., t. VI, p. 398.

102 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, op. cit., sub *nomine*.

victime de l'épuration de 1425, qui est ainsi récompensé, à l'instar d'autres inspirateurs du coup de Montereau comme Tanguy du Chastel.

Les étrennes sont l'expression ostensible de la dilection royale. En 1452, « maistre thomas medecin » (Thomas Franc) reçoit 32 écus ou 44 £ t., et c'est le seul médecin (comme l'année suivante du reste) à être destinataire d'une somme analogue à celle versée à l'aumônier. De même valeur sont les étrennes données au premier chirurgien du roi, tandis que deux autres reçoivent 33 £ t., comme les deux astrologues de la cour. En 1454, toujours plus en faveur, Thomas est gratifié de 60 £ 10 sous, Guillaume Traverse de 44 ; ils ne sont plus que trois chirurgiens à émarger<sup>103</sup>. Au titre des étrennes de 1459, 44 £ sont distribuées pour avoir une robe à leur plaisir aux trois médecins du roi, Guillaume Traverse, Adam Fumée et Alain Blanchet ainsi qu'au premier chirurgien du roi, les deux autres n'ayant que 33 £ comme l'astrologue et l'apothicaire<sup>104</sup>. Le même Traverse reçoit encore la même année 105 £ et 17 sous en don<sup>105</sup>. Impossible de dire si ces gratifications traduisent la satisfaction royale devant les services médicaux rendus ou le souci de garder des hommes précieux à ses côtés tandis que sa santé se détériore considérablement à partir de la fin de 1457, au point qu'il est incapable de présider aux cérémonies de Noël<sup>106</sup>.

Il est encore à noter que, bien qu'attachés à la personne du roi, après parfois l'avoir été à celle de la reine, certains reçoivent aussi de cette dernière des gratifications comme Robert Poitevin et Regnault Thierry<sup>107</sup>. Bienfaisant cumul de faveurs traduisant peut-être aussi des soins encore ponctuellement donnés, même si les deux hôpitaux sont administrativement distincts.

Enfin, les soignants de la cour sont aussi récompensés de faveurs moins immédiatement matérielles. Charles VII anoblit beaucoup, comme si la noblesse de la tâche, soigner le roi, devait valoir la condition nobiliaire à ceux qui l'assurent, médecins comme chirurgiens. Dès 1391, le premier médecin de Charles VI en avait bénéficié<sup>108</sup>. En 1424, elle est accordée à Jean Sanglar ; en 1425 à Regnault Thierry et à son collègue Jean de Jodoigne en 1451<sup>109</sup> ; en 1459 à Guillaume Traverse qui a par ailleurs récupéré la même année la seigneurie d'Entraigues confisquée à Jean V d'Armagnac<sup>110</sup>. Des bénéfices ecclésiastiques

103 | BnF, ms. fr. 10371, Comptes des étrennes 1452-1453-1454.

104 | AN, KK 51, Comptes de l'Argenterie, 1<sup>er</sup> octobre 1458-30 septembre 1459, rubrique étrennes.

105 | AN, KK 51, Comptes de l'Argenterie, 1<sup>er</sup> octobre 1458-30 septembre 1459, rubrique dons.

106 | Jacques du Clercq, *Mémoires*, III, 30, éd. Jean-Alexandre Buchon, Paris, 1838, p. 105.

107 | BnF, ms. fr. 23260, Rôle des parties à payer sur les recettes des greniers à sel de Languedoc, 1<sup>er</sup> septembre 1450-31 août 1451.

108 | Alexandre Lunel, *La maison médicale...*, *op. cit.*, p. 69.

109 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nominibus* et Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. VI, p. 398.

110 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, *sub nominibus*.

viennent également récompenser les soignants, sans égard pour les incompatibilités canoniques établies de longue date entre la cléricature et la condition de chirurgien<sup>111</sup>. Herman de Vienne reçoit ainsi les ordres majeurs en 1450 avec dispense papale<sup>112</sup>. Le décanat de la collégiale de Mehun/Yèvre échoit à Regnault Thierry<sup>113</sup>, celui de Noyon à Yves Philippe<sup>114</sup>. La détention de prébendes est moins gênante pour les médecins. Robert Poitevin jouit ainsi de canonicats à Notre-Dame de Paris et à Saint-Martin de Tours ainsi que du titre de trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers en 1448. Cela fait de l'universitaire parisien le chancelier de l'université poitevine<sup>115</sup>. Les services du médecin peuvent aussi lui valoir la crosse d'évêque. Pierre Beschebien devient en 1443 évêque de Chartres et le restera jusqu'à sa mort en 1459<sup>116</sup>. Ou comment passer de la cure des corps à celle des âmes.

Pour autant, la fortune ne vient pas aux médecins et chirurgiens du roi. Dérisoires sont leurs gratifications par rapport à celles que dispense le roi aux grands princes et aux grands officiers. À sa mort, Thomas Franc ne laisse, semble-t-il, pas grand-chose en dehors de ses livres. Mais son maître, qui l'avait naturalisé dès 1452, est profondément éploré. Il lui réserve des funérailles magnifiques en octobre 1456 à Lyon<sup>117</sup> : ultime reconnaissance à l'égard de son « amé et feal » serviteur qui fut « en grande cure et diligence »<sup>118</sup>.

## Les risques du métier

Toutefois, l'exercice de la médecine de cour ne vaut pas que pensions, faveurs et dons. Il expose ses praticiens à des revers de fortune lorsque les patients tardent à retrouver la santé ou dépérissent. La responsabilité des médecins, chirurgiens et apothicaires est alors très lourde. De l'emprise sur le corps royal, qui peut susciter jalousies et soupçons, à la disgrâce, ou pire, le chemin est parfois rapide. D'où les précautions, les garanties et les justifications dont cherchent à

111 | Danielle Jacquart, *La médecine médiévale...*, op. cit., p. 31 et suiv.

112 | Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire...*, op. cit., sub nomine.

113 | *Ibid.*

114 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, op. cit., t. VI, p. 398. Il en était toutefois sans doute titulaire antérieurement à son entrée au service du roi.

115 | Robert Favreau, « Robert Poitevin, professeur à Paris... », art. cité, p. 146.

116 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, op. cit., t. VI, p. 398, donne bien 1443 pour l'accession à l'épiscopat, mais E. Wickersheimer indique 1441 à tort.

117 | *Dispatches with Related Documents...*, éd. cit., n° 36, Lyon, 7 décembre 1456, de Tommaso Tebaldi au duc de Milan.

118 | Ernest Théodore Hamy, « Un médecin grec... », art. cité, PJ n° 1.

se prémunir dans leur correspondance les médecins des ducs de Milan étudiés par Marilyn Nicoud<sup>119</sup>.

Dans le cas de Charles VII, quelques épisodes illustrent la précarité de la condition de praticien curial, même s'ils n'aboutissent pas au châtement suprême, effet et reflet de la nature miséricordieuse du souverain. En 1425, Cadart doit quitter la cour. En l'occurrence, ce n'est pas une quelconque défaillance thérapeutique qui est à l'origine de ce départ, mais l'influence mauvaise que le médecin est censé exercer sur le jeune monarque dont l'entourage armagnac subit alors une épuration inspirée par la reine de Sicile et le connétable Richemont<sup>120</sup>.

À l'automne 1438, le roi tombe sérieusement malade après la grande assemblée de Bourges ayant donné lieu à la Pragmatique Sanction. Significativement, c'est un subalterne de son équipe médicale qui est poursuivi, Jean de Bar, au service de Charles depuis près de vingt ans. L'apothicaire royal est renvoyé devant le parlement de Paris dans les archives duquel le temps nous a manqué d'aller voir s'il existait des traces de procès (registres X<sup>2</sup>A 22 à 24). Il est tout juste possible pour l'instant de conjecturer que la nature inconnue et les effets sérieux du mal royal avaient dû pousser Jean de Bar à délivrer des « médecines » trop fortes, jugées responsables de la situation. Son éviction est aussi peut-être liée à des rivalités de cour. Sa traduction devant la justice souveraine du royaume alors que la juridiction plus confidentielle de la prévôté de l'hôtel du roi aurait très bien pu être saisie, poursuivait peut-être un but politique. Mais la disgrâce prend rapidement fin, soit en raison des précisions qu'il a apportées à la justice, soit parce que la santé a fini par revenir à Charles VII<sup>121</sup>.

Six ans plus tard, le même processus se répète au détriment de l'apothicaire réintégré en 1438. Un « certain accident de maladie » est survenu au monarque alors à Tours, en pleine négociation avec l'Angleterre. Un document daté du 31 mars 1444 le dit « encore un peu foible de sa personne ». Jean de Bar est donc de nouveau traduit devant le parlement<sup>122</sup>. Est-il écarté au profit d'Estienne Séguier, mentionné dans un compte de 1447<sup>123</sup> ? Un autre document comptable

119 | Marilyn Nicoud, « Medici, lettere e pazienti: pratica medica e retorica nella corrispondenza della Cancelleria sforzesca », dans *Être médecin à la cour...*, *op. cit.*, p. 213-233.

120 | Voir les biographies citées de G. Du Fresne de Beaucourt et Ph. Contamine sur l'épuration de 1425.

121 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *op. cit.*, t. III, p. 57, référence furtivement faite au Père Anselme (t. I, p. 116), qui ne permet pas d'aller plus loin.

122 | *Ibid.*, t. III, p. 273-274 ; ici aussi, les bases documentaires données sont très allusives. Un compte octroie 50 £ à un certain Noël le Boulanger pour le procès sur l'accident de santé survenu au monarque mais aussi 40 £ pour défrayer l'apothicaire de son déplacement de Tours à Paris effectué pour aller « ester à droit sur aulcunes choses qu'on luy a mis sus avoir esté par luy faictes en la personne du roy durant sa maladie à Tours » (n. 3).

123 | Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, éd. cit., III, PJ, Rôle des dépenses du 26 mai 1447, p. 262.

de la même période mentionne encore ce nom<sup>124</sup>. Sans doute en rapport avec cette affaire, il faut noter la chute d'un personnage d'une tout autre envergure, le premier médecin Pierre Beschebien, conseiller du roi, récemment fait évêque de Chartres. La correspondance du confesseur Machet présente quelques lettres évoquant l'affaire, hélas assez imprécisément. Le roi est furieux contre son médecin et Machet, qui est persuadé de son innocence, a dû s'employer à l'apaiser, chose qu'il croit acquise six mois après le début des ennuis de l'évêque de Chartres. En réalité, Charles VII demeure décidé à maintenir son ajournement devant le parlement prévu pour mars 1445. « Que la justice suive son cours » a-t-il rétorqué à ceux qui le suppliaient de l'interrompre. Sans manifestement avoir été condamné, le premier médecin doit quitter la cour où il est bientôt remplacé par Robert Poitevin. Là encore jouent sans doute des rivalités et des luttes d'influence qui prennent le prétexte d'une maladie mal soignée pour évincer un homme au bénéfice d'un autre<sup>125</sup>. Mais ce scénario ne se reproduit pas systématiquement. Le dit Poitevin n'a pas du tout été inquiet à la mort d'Agnès Sorel, quoique l'on sache aujourd'hui que sa fin fut sans doute hâtée par un traitement antiparasitaire mal dosé au mercure<sup>126</sup>. Bien au contraire, le souverain en fit l'exécuteur testamentaire de la Dame de Beauté<sup>127</sup>.

Un dernier cas a davantage nui à l'accusé, même s'il ne l'a pas conduit à l'échafaud. Encore faut-il se méfier car il n'est relaté que par le tendancieux historien normand Thomas Basin, dont le but quasi obsessionnel est d'accabler le successeur de Charles VII en le rendant coupable des pires méfaits, en l'occurrence un parricide<sup>128</sup>. Entré à la cour en avril 1457, rapidement bénéficiaire des

124 | BnF, ms. fr. 23259, 2<sup>e</sup> compte, don de 200 £ t. Mais il peut s'agir d'un homonyme, général des finances.

125 | Gérard Machet, *Correspondance*, op. cit., lettres 229, f. 55v et 259, f. 63. Dans la première lettre, adressée à Beschebien, le confesseur écrit (transcription de P. Santoni) : *Post discessum vestrum, pater reverende, sermo habitus est de persona vestra, me solo cum rege manente, et inveni eum post habitum colloquium animo placatum et longe sequestratum a passione illa que tam diu eum detinuit ; unde michi sperare fas est prosperum exitum vestram innocentiam reportare* (« après votre départ, révérend père, j'ai parlé en tête à tête avec le roi de votre personne et je l'ai trouvé apaisé à la suite de cette conversation et éloigné de cette passion qui l'a si longtemps animé ; d'où l'espoir qu'il soit permis de croire à l'heureuse issue de la manifestation de votre innocence ») ; dans la seconde, au même, parlant d'une intervention du bailli de Chartres : *Petebat insuper vestra paternitas ut dies illa in martio assignata in oblivionem transiret, unde regiam majestatem deprecatus sum, que respondit quod per justitiam indicta est et oportet ut vadat vias suas* (« votre paternité demandait en outre que soit oublié le jour de mars de l'assignation en justice, ce dont j'ai supplié la majesté royale qui a donné pour réponse que le jour avait été fixé par la justice qu'il était opportun de laisser suivre son cours »).

126 | Charlier Philippe, « Qui a tué la Dame de Beauté ? Étude scientifique des restes d'Agnès Sorel (1422-1450) », *Histoire des sciences médicales*, 40, 2006, p. 255-263.

127 | Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, op. cit., t. IV, p. 219 n. 1.

128 | Thomas Basin, *Historia Karoli septimi*, op. cit., t. II, p. 277.

largesses royales (il reçoit une chaîne en or en 1459<sup>129</sup>), Adam Fumée aurait été enfermé dans la grosse tour de Bourges à une date inconnue parce que le souverain le soupçonnait d'informer des évolutions de sa santé son fils si impatient de régner et qu'il craignait peut-être qu'il ne l'empoisonnât en service commandé. Un chirurgien (non nommé) de Charles VII aurait par ailleurs fui précipitamment la cour pour se rendre à Valenciennes, non loin de là où résidait le dauphin. Basin veut pour preuve de sa culpabilité que, sitôt monté sur le trône, Louis XI libéra Fumée puis le pourvut de grandes faveurs et de hautes missions. Mais le monarque agit en toutes choses systématiquement à rebours de son géniteur et la culpabilité du médecin est très conjecturale. En proie à des douleurs insupportables, le vieux roi était devenu très soupçonneux à l'encontre de tout le monde et refusait de manger<sup>130</sup>. Peut-être Adam Fumée fut-il un bouc émissaire commode. Il illustre en tout cas la précarité de la condition de médecin royal.

En juin ou juillet 1448, dans une de ses dernières lettres, Machet gravement malade déplore être entre les mains et sous l'obéissance des médecins<sup>131</sup>. Peut-être inspiré par la célèbre invective *contra medicos* de Pétrarque, le confesseur exprime bien le grand pouvoir des soignants de la cour qui semblent l'exaspérer. Charles VII paraît quant à lui avoir apprécié ses médecins et chirurgiens, se rangeant à leur avis et les traitant généreusement, dans le cadre d'un système de santé curial encore très souple et mouvant. Le petit milieu médical de cour a bénéficié d'une grande stabilité, simplement perturbée de temps à autre par une crise de confiance dont les raisons dépassent sans doute la seule impuissance thérapeutique. Si l'influence de ses physiciens a été moindre que sous le règne de son fils, flanqué d'Adam Fumée, de Jacques Coictier ou de Pierre Choisnet, sortis de leur domaine originel de compétence, leurs prescriptions et conseils ont été suivis par le monarque, leur compagnie lui a été chère et plaisante et l'un d'entre eux a joué un rôle culturel non négligeable dans la diffusion de la Renaissance à la cour de France. Toutefois, au soir de sa vie, alors que la maladie faisait porter sur eux tous ses espoirs et toutes ses impatiences, leur donnant une importance et une vulnérabilité accrues, Charles VII a dû subir leur pouvoir,

129 | AN, KK 51, Comptes de l'Argenterie, 1<sup>er</sup> octobre 1458-30 septembre 1459, rubrique dons.

130 | Sur la fin de Charles VII, outre Basin sus-cité, voir les chroniques de G. Chastellain mentionnées à la note 73, p. 308 ; Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, *op. cit.*, t. III, p. 112 ainsi que les *Commentaires* de Pie II, éd. Adrian Van Heck, 2 vol., Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1984, p. 400 et Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, éd. Henri Courteault, Paris, Renouard, 2 vol., 1893-1896, t. II, p. 96.

131 | Gérard Machet, *Correspondance*, *op. cit.*, lettre 390, f. 103 (transcription P. Santoni) : *In manus medicorum positus sum, et forsam diu sic stabo sub obedientia eorum* (« j'ai été mis entre les mains des médecins et peut-être devrai-je longtemps y rester »).

jusqu'à être nourri de force, quoiqu'il ait juré par « saint Jean » qu'il ne mangerait plus<sup>132</sup>. Au terme de son propre règne, Louis XI avait la hantise de se retrouver pareillement livré à la volonté de ses médecins<sup>133</sup> et d'être ainsi dépossédé de son pouvoir par un pouvoir concurrent, celui que confère le savoir.

132 | Adrien de But, *Chroniques des religieux des Dunes*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, F. Hayez, 3 vol., 1870-1876, t. I, p. 157.

133 | Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. Joël Blanchard, Genève, Droz, 2007, p. 463.